



Législature 2020-2024 – Année administrative 2021

Convocation à la séance du Conseil général de la Ville de Neuchâtel

Lundi 27 septembre 2021 à 19h30 – Séance n° 10

Au Château, salle du Grand Conseil

Ordre du jour

A. Rapports

- 21-024 Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit budgétaire pour la reprise des activités de la structure d'accueil extrafamilial de Valangin
- 21-206 Rapport de la Commission spéciale « Statut du personnel communal »
- 21-025 Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit pour le remplacement de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières
- 21-205 Rapport du Bureau du Conseil général concernant la modification du Règlement général de la Ville de Neuchâtel (mode d'élection du Conseil communal)

B. Autres objets

(Textes complets ci-après)

- | | | page |
|---------------|--|----------|
| <u>21-604</u> | Interpellation du groupe PLR intitulée « Pour un soutien du tissu corporatif et l'organisation d'une fête populaire » - Réponse écrite du Conseil communal du 16 août 2021 | <u>3</u> |
| <u>21-605</u> | Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Des pompes à vélo dans chaque quartier ? » - Réponse écrite du Conseil communal du 11 août 2021 | <u>4</u> |
| <u>21-607</u> | Interpellation du groupe PLR, par M. Marc Rémy, intitulée « Promenade au bord du lac : pour une mobilité douce et harmonieuse » - Réponse écrite du Conseil communal du 11 août 2021 | <u>5</u> |



<u>21-608</u>	Interpellation des groupes vert'libéral et VertsPopSol ainsi que de Mme Patricia Sörensen (soc) intitulée « Différence de vision entre le règlement d'urbanisme actuel et le projet PAL concernant le coteau subiéreux »	<u>6</u>
<u>21-503</u>	Postulat du groupe vert'libéral intitulé « Pour un contrôle interne des dépenses »	<u>7</u>
<u>21-401</u>	Proposition de la Commission financière – Projet d'arrêté complémentaire au rapport 21-205, intitulé « Arrêté concernant la reconstruction de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières – Pourcent culturel »	<u>8</u>
<u>21-609</u>	Interpellation du groupe VertsPopSol, par M. Dimitri Paratte, intitulée « Deux poids deux mesures pour les associations du personnel »	<u>9</u>

Pour mémoire

19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »

Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 11 novembre 2019

Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020

Renvoi à la Commission du développement durable, de la mobilité et des infrastructures, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021

Neuchâtel, le 7 septembre 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve

Distribution : aux membres du Conseil général, pour convocation
aux suppléant-e-s du Conseil général, pour information

21-604

Interpellation du groupe PLR par M. Marc-Olivier Sauvain, intitulée « Pour un soutien du tissu corporatif et l'organisation d'une fête populaire »

Déposée le 5 mai 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 10 mai 2021

Nous avons appris que, pour la deuxième année consécutive, la Fête des vendanges était annulée. Lors de la première annulation, nous gardons en mémoire les fêtes spontanées organisées par des amis, voisins ou étudiants. La Ville de Neuchâtel avait d'ailleurs loué, à qui le demandait, des kits de vaisselles réutilisables, prépare des cartons d'invitations et prodigué de bons conseils pour l'organisation d'une fête entre voisins en toute sécurité.

A chaque annulation d'un évènement majeur qui rythme notre vie sociale, c'est l'espoir de retrouver une vie comme avant qui se fragilise. Et surtout, nous pensons à toutes ces associations, clubs sportifs corporatifs et autres sociétés de la région qui n'ont pas ou peu reçus d'aide et dont le budget dépend aussi des gains effectués lors de la Fête des vendanges. Nous reconnaissons et apprécions l'engagement que notre commune a fourni pour identifier et soutenir la plupart des laissés-pour-compte des aides cantonales et fédérales. Nous savons qu'une aide directe à ces micro-structures associatives et sportives de notre commune est compliquée à mettre sur pied. Ainsi, leur permettre d'organiser leur financement en participant à une manifestation pourrait être une aide bienvenue et valorisante.

De plus, avec l'annulation de la Fête des vendanges, nos concitoyens devront se passer d'un moment de convivialité avant l'arrivée des mauvais jours d'automne. Nous pensons en particulier à nos jeunes qui ont également payé un lourd tribut. Cette pandémie les a privés d'exutoire et les a forcés à réorganiser leur vie sociale au rythme des différentes interdictions sanitaires. Nous pouvons les féliciter pour leur abnégation et leur civisme pour protéger les personnes les plus vulnérables de notre société.

Ainsi, notre Commune pourrait organiser une fête populaire en respectant les normes sécuritaires fédérales pour permettre à notre système corporatif de regagner des fonds et pour remercier nos concitoyens et les jeunes en particulier. Briser la morosité ambiante et réapprendre à vivre ensemble pourrait être un projet porteur pour notre Commune.

Le Conseil communal est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :

- Est-il envisageable d'organiser une fête populaire en respectant les normes sanitaires, un week-end du début de l'automne (prévision du Conseil fédéral 10'000 personnes possibles dès septembre 2021)? Le Conseil communal est-il disposé à le faire ?
- Quelles mesures peut-il et envisage-t-il de prendre pour soutenir les différentes associations, notamment sportives, culturelles, caritatives ou de quartier qui n'auraient pas bénéficié des aides actuelles, et qui connaissent un manque à gagner important avec l'annulation de nombreuses fêtes en cette période de pandémie?
- Envisage-t-il une forme de remerciement pour la jeunesse ? Si oui laquelle?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

Réponse écrite du Conseil communal du 16 août 2021

21-605

Interpellation du groupe VertsPopSol par Mme Alice Dudle, intitulée « Des pompes à vélo dans chaque quartier ? »

Déposée le 5 mai 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 10 mai 2021

Un des objectifs mentionnés dans le livre de la fusion est d'encourager la mobilité douce et notamment les déplacements à vélo. Parmi les infrastructures facilitant l'usage du vélo au quotidien, des bornes permettant de regonfler les pneus et d'effectuer de petites réparations sont très appréciées des cyclistes. À notre connaissance, la ville dispose actuellement d'une seule borne de ce type, située au-dessus de la gare de Neuchâtel. Il s'agit en effet d'un endroit de passage pour les cyclistes qui utilisent les places de stationnement sécurisées de la vélostation.

Dans le cadre du processus de fusion, il nous semble important d'harmoniser et de continuer à développer les infrastructures cyclistes afin de favoriser les déplacements à vélo au sein de la nouvelle commune. En effet, le chemin jusqu'à l'unique borne existante est long pour un cycliste qui se retrouverait avec un pneu plat à Cormondrèche ou à la Coudre. Placer de nouvelles bornes à quelques endroits stratégiques, tels que les gares ou les hautes écoles, permettrait de pallier les imprévus où que l'on se trouve dans la commune.

Le groupe Les Vert-e-s / PoP / solidaritéS souhaite donc poser les questions suivantes au Conseil communal :

- Est-il envisagé d'installer de nouvelles bornes avec pompe à vélo et outils réparties sur le territoire de la commune ?
- Si oui, ces bornes seront-elles associées à des places de stationnement pour vélo existantes ou en projet ?
- D'autres mesures sont-elles planifiées par le Conseil communal pour favoriser les déplacements à vélo, outre celles prévues par le Plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC) ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

Réponse écrite du Conseil communal du 11 août 2021

21-607

Interpellation du groupe PLR par M. Marc Rémy, intitulée « Promenade au bord du lac : pour une mobilité douce et harmonieuse »

Déposée le 22 juin 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 28 juin 2021

Avec le retour des beaux jours, quoi de plus sympathique que de faire une balade au bord du lac, lieu propice à la flânerie, à la contemplation ainsi qu'aux rencontres. Le « bordu », comme l'appellent les locaux, voit sa fréquentation augmenter proportionnellement aux graduations du thermomètre. Cela est réjouissant et prouve l'attractivité de notre ville !

Toutefois, force est de constater que de nombreux usagers partagent ces lieux et ce pas toujours de manière harmonieuse. Ainsi, pour celles et ceux qui s'y promènent régulièrement, par exemple dans le secteur séparant l'Esplanade du Mont-Blanc du port de Serrières, la balade n'a souvent rien de reposant. En effet, de nombreux vélos et trottinettes – électriques ou non – y circulent, à des vitesses bien plus élevées que celle des piétons. Usant davantage de la sonnette que du frein, ces cyclistes et trottinettistes obligent bien souvent les piétons à se rabattre rapidement sur le bord du chemin afin d'éviter une collision, situation peu agréable notamment pour celles et ceux s'y promenant avec une poussette ou avec des enfants en bas âge. Passablement de promeneurs déclarent ainsi ne pas s'y sentir à l'aise face à une circulation à deux roues qui se comporte, bien souvent et certainement en raison de sa vitesse plus élevée, comme un usager prioritaire. Des situations de quasi-collision ont d'ailleurs été constatées par le signataire de l'interpellation. Sans réaction de l'autorité, il est à craindre qu'un accident s'y produise, à l'instar de ce qui s'est passé récemment dans les gorges de l'Areuse entre un piéton et un VTT, sur un chemin piétonnier.

Il est dès lors demandé au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- Quelle appréciation le Conseil communal porte-t-il sur la cohabitation entre les divers usagers fréquentant le bord du lac depuis le centre-ville en direction de l'est (Jeunes-Rives) ou de l'ouest (Serrières) ?
- Comment le Conseil communal explique-t-il le nombre important de cyclistes empruntant le bord du lac, par exemple entre l'Esplanade du Mont-Blanc et le port de Serrières, alors qu'une bande cyclable – peu ou pas utilisée - existe précisément sur ce tronçon ?
- Est-il possible, par exemple au moyen d'une signalisation adéquate, de mieux séparer les divers types d'usagers, en particulier les piétons et les cyclistes ?
- Les trottinettes, électriques ou non, sont-elles autorisées à circuler sur cette promenade au bord du lac ou encore sur les trottoirs ?
- Des « conseils » ou des « instructions », notamment vis-à-vis des piétons, sont-ils donnés par « Neuchâtelroule » lors de la location de vélos ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

Réponse écrite du Conseil communal du 11 août 2021

21-608

Interpellation des groupes vert'libéral et VertsPopSol par Mmes Mireille Tissot-Daguette, Johanna Lott Fischer ainsi que de Mme Patricia Sörensen (soc), intitulée « Différence de vision entre le règlement d'urbanisme actuel et le projet du PAL concernant le coteau subiéreux »

Déposée le 23 juin 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 28 juin 2021

Le Conseil général de l'ancienne commune de Peseux, avait pu prendre connaissance du projet de son plan d'aménagement local (PAL) et avait donc déterminé la vision urbanistique à long terme de son territoire. L'idée générale était une densification du pôle urbain (proche des gares et du centre-ville), une mise en valeur de son cœur historique et une densification moins grande sur le coteau.

Cependant, le règlement actuel d'urbanisme n'a pas encore la vision de ce futur PAL et donne la possibilité d'entreprendre des constructions avec une densité de 250 HE/ha sur le coteau subiéreux. Tandis que le projet du PAL de Peseux propose une densification des parties pentues du village entre 120 et 150 HE/ha.

Le travail du PAL de notre commune fusionnée prendra encore quelques années avant d'être fait et d'entrer en application. Pour cette raison, nous aimerions savoir, comment le Conseil communal se positionne-t-il sur cet écart de vision entre le règlement actuel et le projet du PAL qui avait été soumis au Conseil général de l'ancienne commune de Peseux ?

Le Conseil communal pourrait-il créer un moratoire pour réduire la densité autorisée ? Souhaite-t-il le faire ?

Est-ce que d'autres problèmes similaires sont-ils apparus pour les autres anciennes communes ?

Discussion

21-503

Postulat du groupe vert'libéral par M. Pierre-Yves Jeannin, intitulé « Pour un contrôle interne de dépenses »

Déposé et développé le 28 juin 2021 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 6 septembre 2021

Interpellés par différentes questions réponses reçues lors de l'examen des comptes, nous demandons au Conseil communal d'étudier, dans tous les services de l'administration, les mesures de contrôle interne existantes afin de déterminer si elles sont suffisantes ou peuvent être améliorées. Une présentation détaillée à la commission financière, en même temps que le budget, serait bienvenue avant un résumé pour le Conseil général. Il semble en effet important que chaque chef de dicastère, de service et d'autres entités budgétaires puisse suivre au jour le jour les dépenses en cours en fonction du budget. La question a aussi été posée de savoir comment la situation est gérée à partir du moment où un poste de budget n'est pas tenu ?

Discussion

21-401

Proposition de la Commission financière – Projet d'arrêté complémentaire au rapport 21-025, intitulé « Arrêté concernant la reconstruction de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières - Pourcent culturel »

Déposée le 25 août 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois de la séance du 6 septembre 2021

Projet II

**Arrêté
concernant la reconstruction de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire
de Serrières – Pourcent culturel
(Du)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel

Sur la proposition de la Commission financière

arrête:

Article premier

Un crédit de 30'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'organisation d'un concours et la réalisation d'une œuvre d'art liée à la reconstruction de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières.

Art. 2

Conformément à l'arrêté concernant la mise en valeur au moyen de créations artistiques des bâtiments et des constructions appartenant à la Ville ainsi que des espaces publics, du 28 octobre 2019, prorogé le 10 mai 2021, ce montant sera pris en charge par le compte de résultats du Service du développement territorial.

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Développement

Cette proposition sera traitée dans le cadre de la discussion sur le rapport 21-025.

(Selon décision du Conseil général du 6 septembre 2021)

21-609

Interpellation du groupe VertsPopSol par M. Dimitri Paratte et consorts, intitulée « Deux poids deux mesures pour les associations du personnel »

Déposée le 6 septembre 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 27 septembre 2021

Dans sa séance du 26 mai 2021, la Commission spéciale « Statut du personnel communal » a saisi le Conseil communal d'une demande formelle, votée, à l'intention du Conseil communal portant sur la possibilité pour une association du personnel, le Syndicat des services publics, d'écrire à l'ensemble du personnel communal afin d'inviter ses membres à une assemblée portant sur la révision du Statut du personnel. La demande portait sur la transmission d'un courriel à l'ensemble du personnel et non pas de transmettre la liste des membres du personnel à une quelconque association du personnel. Cette demande avait déjà été déposée en mars 2021 par le syndicat, mais refusée.

Pourtant, à quelques semaines d'intervalle, le Conseil communal a octroyé à une autre association du personnel ce qu'il refusait précisément au SSP. En effet, le 30 juin 2021, un courriel intitulé « Information à l'ensemble du personnel – La SAFCN se présente » a été envoyé grâce à l'engagement du Conseil communal pour cette association du personnel qui se sent obligé de préciser qu'elle ne serait « pas un syndicat ».

Ce procédé choque car pour notre groupe les libertés syndicales et associatives ne sont pas négociables, ni dépendantes du bon vouloir du pouvoir exécutif ou du caractère syndical ou non d'une association de personnel. Aussi, notre groupe souhaite poser les questions suivantes au Conseil communal :

1. Le Conseil communal a-t-il été saisi après le 26 mai 2021 de la demande faite au Chef du Dicastère des ressources humaines par la Commission du Conseil général ? Si oui quand ? Quelles ont été les raisons du Conseil communal pour ne pas donner suite à cette demande ?
2. Pourquoi le Conseil communal refuse aux associations du personnel de mettre des moyens de communiquer à l'ensemble du personnel communal dans le cadre de la révision du Statut ?
3. Le Conseil communal estime-t-il que les modifications du Statut du personnel communal sont suffisantes pour garantir des droits d'association et de participation effectifs, pour les associations qui représentent le personnel communal, notamment par la mise à disposition de moyens de communication à l'ensemble des associations du personnel ?
4. Pourquoi le Conseil communal refuse au Syndicat des services publics ce qu'elle accorde à la Société des Administrateurs et Fonctionnaires des Communes Neuchâteloises ?
5. L'orientation syndicale ou sociétaire, la fédération au sein de l'Union syndicale suisse ou d'une autre association, sont-ils des critères utilisés pour le Conseil communal pour valider une association au détriment d'une autre ?
6. Ne commet-il pas ainsi une inégalité de traitement et un choix sur les modalités de l'exercice de la liberté d'association incompatible avec les principes de l'État de droit ?

Discussion